

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 4 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°

2024075

Date de convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 07/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :	17
Pouvoirs :	6
Nombre de votants :	23

Vote : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 octobre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Arnaud PAVLOVSKY), M. Marc PERRIER (pouvoir à Mme Guénaël LE CAM), Mmes Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°4 : CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINTS
D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création de deux emplois d'animateur de loisirs accessibles au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe pour assurer les missions d'animateur loisirs et de remplacement d'ATSEM auprès du service enfance-jeunesse de la commune.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} décembre 2024, de deux emplois permanents à temps complet d'animateurs loisirs et de remplacement d'ATSEM accessibles au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 4 novembre 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

